

Association Aviation Sans Frontières (ASF)

Orly Fret 768

94 398 Orly Aérogare Cedex – SIREN 334 315 991

-oOo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit légal des comptes annuels de l'Association ASF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant de notre nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe « Règles générales » en page 10 de la plaquette des comptes annuels concernant les informations complémentaires pour donner une image fidèle. Il y est notamment stipulé que :

- Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- L'application des conventions d'établissement des comptes annuels selon la « continuité d'exploitation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration présidé par le Président de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait, à Paris le 10 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Daniel SIBONI



Association Aviation Sans Frontières (ASF)

Orly Fret 768

94 398 Orly Aérogare Cedex – SIREN 334 315 991

-oOo-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées
EXERCICE 2022**

Mesdames, Messieurs les adhérents

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce

Fait, à Paris le 10 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Daniel SIBONI



Commissaire aux comptes
19 rue Barbier du Merts
75013 PARIS

SIRET : 4878028030055
TFA : FR 78 487802803

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ASS AVIATION SANS FRONTIERES

ORLY FRET 768
94398 ORLY AEROGARE CEDEX

Siret : 33431599100011



Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

73 rue Vaugirard 75006 PARIS

Tél. : 01 49 52 94 76

Fax : 01 42 27 10 41

Courriel : cabinet@kdsexpertise.com

**Sommaire**

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Autres informations</i>	18
<i>Compte de résultat par origine et destination</i>	19
<i>Compte Emploi - Ressources</i>	20
<i>Tableau de variation des fonds dédiés</i>	21

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

 Rapport de présentation des comptes annuels**Daniel Siboni**
Commissaire aux Comptes**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE
COMPTABLE**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos soins et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 09/12/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association AVIATION SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	6 005 493
Total des ressources	4 366 284
Résultat net comptable (Excédent)	217 062

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS
Le 03/04/2023

KARINE DAVID SANINT
EXPERT COMPTABLE

D. Boni
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	58 066	50 388	7 677	
Immobilisations corporelles	3 377 162	806 467	2 570 695	1 363 093
Immobilisations financières	21 559		21 559	21 026
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 456 786	856 855	2 599 931	1 384 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	204 653	15 000	189 653	308 976
Avances et acomptes versés sur commandes	19 797		19 797	54 687
Créances				
Usagers et comptes rattachés	495 233		495 233	299 713
Autres	180 366		180 366	199 576
Valeurs mobilières de placement	3 248		3 248	3 248
Disponibilités (autres que caisse)	2 463 614		2 463 614	3 702 773
Caisse	47 067		47 067	43 262
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 413 978	15 000	3 398 978	4 612 235
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 584		6 584	19 227
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	6 584		6 584	19 227
TOTAL GENERAL	6 877 348	871 855	6 005 493	6 015 581
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	61 470	61 470
Résultat de l'exercice	217 062	170 996
Report à nouveau	2 118 455	1 947 459
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 396 987	2 179 925
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 396 987	2 179 925
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	515 400	515 400
FONDS DEBIES	499 477	471 810
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	2 171 726	2 430 673
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	257 487	210 954
Autres	158 417	189 878
TOTAL DETTES	2 088 152	2 359 695
Produits constatés d'avance		16 940
TOTAL GENERAL	6 005 493	6 015 581

(1) Dont à plus d'un an (a)	1 891 950
Dont à moins d'un an (a)	695 629
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Danièle Siboni
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	37 981	0,86	4 162	0,11	33 818	812,53
Production vendue	2 072 119	47,18	1 848 367	47,43	223 752	12,11
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	25 672	0,58	33 800	0,87	-8 128	-24,05
Reprises et Transferts de charge	10 356	0,24	5 779	0,15	4 576	79,19
Cotisations	62 444	1,42	44 800	1,15	17 644	39,38
Autres produits	2 200 648	50,11	1 998 040	51,27	202 607	10,14
Produits d'exploitation	4 409 220	100,39	3 934 949	100,98	474 271	12,05
Achats de marchandises	11 233	0,26	3 543	0,09	7 690	217,07
Variation de stock de marchandises	-26 551	-0,60	91 160	2,34	-117 711	-129,13
Achats de matières premières	144 075	3,28	91 305	2,34	52 771	57,80
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	2 987 730	68,03	2 642 681	67,82	345 049	13,06
Impôts et taxes	205 408	4,68	157 670	4,05	47 738	30,28
Salaires et Traitements	429 078	9,77	323 650	8,31	105 427	32,57
Charges sociales	136 256	3,10	99 659	2,56	36 597	36,72
Amortissements et provisions	325 219	7,40	226 053	5,80	99 167	43,87
Autres charges	76 757	1,75	144 686	3,71	-67 929	-46,95
Charges d'exploitation	4 289 205	97,66	3 780 406	97,01	508 800	13,46
RESULTAT D'EXPLOITATION	120 015	2,73	154 543	3,97	-34 528	-22,34
Opérations faites en commun						
Produits financiers	95 106	2,17	83 032	2,13	12 074	14,54
Charges financières	117 646	2,68	33 115	0,85	84 531	255,27
Résultat financier	-22 540	-0,51	49 917	1,28	-72 457	-145,15
RESULTAT COURANT	97 475	2,22	204 460	5,25	-106 985	-52,33
Produits exceptionnels	1 061 391	24,17			1 061 391	
Charges exceptionnelles	908 138	20,68			908 138	
Résultat exceptionnel	153 253	3,49			153 253	
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	72 320	1,65	60 895	1,56	11 425	18,76
Engagements à réaliser	105 987	2,41	94 359	2,42	11 627	12,32
EXCEDENT OU DEFICIT	217 062	4,94	170 996	4,39	46 065	26,94

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'association : AVIATION SANS FRONTIERES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 005 493 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 217 062 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2023 par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association Aviation Sans Frontières est une ONG qui a pour but de conduire des missions humanitaires auprès des plus démunis au coeur du pays en voie de développement.

Elle conduit également des missions en France auprès de personnes en difficulté physique et sociale.

Aviation Sans Frontières apporte un soutien indispensable auprès des nombreuses ONG qui font régulièrement appel à elle.

A- Mission avions

La mission avions dispose de deux avions Cessna Caravan, basés à Bangui en République Centre-africaine et à Bunia en République démocratique du Congo, pilotés par des équipages de bénévoles à l'exception de deux pilotes salariés jusqu'en juin et un pilote salarié sur toute l'année. Ces avions font l'objet d'une maintenance réglementaire toutes les 200 heures de vols. A ces maintenances opérationnelles, peuvent s'ajouter des maintenances exceptionnelles liées à une panne. Sous la responsabilité de notre partenaire Avia Laval, Part 145, 15 bénévoles coordonnent et participent aux opérations de maintenance. Les maintenances sont effectuées dans le hangar de Bangui dont l'aménagement a été finalisé au cours de 2022. A ces bénévoles s'ajoutent les trois salariés de la mission avions qui contribuent au bon fonctionnement de cette activité.

Ces missions sont réalisées dans le cadre du World Food Program qui a reçu le Prix Nobel de la Paix 2020 et font l'objet de contrat de deux ans signés avec UNHAS. Ces contrats ont été renouvelés en septembre et octobre 2022.

La flotte de la mission avions a été renouvelée en partie en 2022 avec l'arrivée du nouveau Cessna Caravan immatriculé F-OJJE en début d'année et la sortie de l'avion qu'il remplace en fin d'année 2022. Ces changements ont entraîné des charges non récurrentes qui ont pesé sur le résultat opérationnel de la mission. Cependant, la vente du F-OJJC a permis de dégager un résultat exceptionnel positif et une trésorerie conséquente.

La mission avions a réorganisé la base administrative de Bangui en fin d'année à la suite de la constatation de malversations comptables. L'activité en 2022 n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité de 2019 ni même celui de 2021. Des pénuries de jefuel à Bangui et des difficultés de planning ont impacté la production : 1 237 heures de vols (1 534 en 2021) ont permis de transporter 4 647 humanitaires

Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

et 39 tonnes de fret d'urgence.

Les ressources totales de la mission avions se sont élevées à 2,07 millions d'euros (1,89 million d'euros en 2021). Les recettes UNHAS ont progressé de 11,7% à 1,77 million d'euros sous l'effet d'un change favorable. Les dons dédiés 2022 ainsi que les contributions financières se sont élevées à 211 635 euros (234 614 euros un an plus tôt). Les dons relatifs à la modernisation de la flotte ont été reportés en fonds dédiés. Le Conseil d'administration a pris la décision d'affecter les fonds dédiés pour le changement du train d'atterrissage du F-OJJC devenant sans objet à la suite de sa vente au projet de modernisation de la flotte. Ainsi, ce fond dédié s'élève à 199 214 euros au 31 décembre 2022.

Les charges courantes de 2,38 millions, (2,01 millions d'euros au 31 décembre 2021 incluent des coûts liés à la présence pendant 11 mois des trois avions en termes d'assurance et d'amortissement ainsi que les frais de convoyage du F-OJJE pour un montant total de 133 625 euros.

Le résultat opérationnel est négatif de 311 570 euros mais retraité des charges non récurrentes ci-dessus, il est comparable à celui de 2021 (-177 945 euros contre -115 516 euros en 2021). Le résultat financier est négatif de 3 950 euros.

Le résultat exceptionnel comprend le produit de cession de l'avion pour 1,04 million d'euros dont sont déduits la valeur nette comptable de l'avion (431 237 euros) et les frais de sortie de l'avion pour 196 441 euros dégagant ainsi une plus-value de cession de 431 237 euros. Après imputation des pertes exceptionnelles enregistrées dans les missions (76 135 euros) et la sortie du stock de pièces du F-OJJC pour 145 875 euros, le résultat exceptionnel ressort ainsi à 209 225 euros et le résultat opérationnel net est négatif de 106 295 euros (-51 936 euros au 31 décembre 2021).

B-Mission accompagnement enfants malades

La mission accompagnement d'enfants malades a retrouvé son activité d'avant la crise sanitaire qui a pesé en 2020 mais aussi en 2021. Ainsi 369 accompagnateurs bénévoles ont fait 850 vols A/R et ont offert 2 685 jours pour accompagner 1 047 enfants en urgence de soins qui ont pu être pris en charge et soignés par les associations partenaires. Aux bénévoles accompagnateurs viennent s'ajouter onze bénévoles et mécénats de compétence qui organisent et gèrent tous ces déplacements depuis le siège de l'association.

Cette mission bénéficie toujours du soutien de ses donateurs et mécènes. Les dons manuels, les mécénats d'Air France, d'Allianz Travel et de Michelin ont atteint 470 125 euros couvrant les charges courantes. Depuis le 1er janvier 2022, une salariée est à la tête de la mission accompagnement d'enfants, expliquant en partie la hausse des charges qui est également due à une augmentation des coûts de transport sous l'effet du dynamisme de l'activité et de l'augmentation du prix moyen du billet d'avion. Au total, les charges se sont élevées à 447 490 euros (297 000 euros un an plus tôt) dont 306 000 euros de frais de déplacement des bénévoles. La mission accompagnement d'enfants a dégagé un report de fonds dédiés de 22 633 euros.

A l'occasion du dîner de gala d'Aviation Sans Frontières, un appel à don de miles Flying Blue a été lancé et a permis de récupérer près de 35 millions de miles qui vont permettre de limiter les coûts de transport pour cette mission ainsi que pour la mission avions.

C-Mission OIM

En coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (organisation liée aux Nations Unies) et à sa demande, 35 bénévoles d'Aviation Sans Frontières ont réalisé 60 missions accompagnant ainsi 1 000 réfugiés vers leur pays d'accueil. Au siège de l'association, quatre bénévoles organisent et gèrent ces déplacements. La mission IOM a également accompagné 3 800 réfugiés ukrainiens en car vers les régions françaises qui les accueillent. Ces actions ont été prises en charge par Aviation Sans Frontières.

En revanche, les frais de déplacement des bénévoles accompagnant les réfugiés à la demande d'IOM sont remboursés par cette agence permettant à cette mission de s'auto-financer.

D- Messagerie médicale et fret

La messagerie médicale a permis l'envoi de 2 179 colis de compléments nutritionnels (1,3T) et 3 863 colis de matériel médical (16,5T) dont 27 fauteuils roulants. 71 bénévoles font le ramassage et le transfert des colis, leur conditionnement et leur mise à bord des avions consacrant 1 825 jours à cette mission.

Les ressources de cette mission sont principalement la participation des associations, les dons et du mécénat. D'un montant de 64 165 euros, ses ressources en propre n'ont pas été suffisantes pour couvrir l'ensemble des charges d'autant que cette mission est désormais gérée par un salarié. Au total, cette mission messagerie médicale a dégagé un résultat négatif de 104 207 euros. Ne bénéficiant pas de fonds dédiés car toujours en déficit de dons, la perte a été financée par les dons non dédiés au profit d'Aviation Sans Frontières.

Les demandes qui ne peuvent pas être assurées par la Messagerie Médicale sont effectuées par le Fret Humanitaire. Principalement menées en partenariat avec Air France Cargo, CEVA Logistics ainsi que Kuehne et Nagel afin de faire bénéficier les associations de tarifs préférentiels, ces opérations permettent l'acheminement de tonnes de produits de première nécessité en réponse aux besoins de dizaines d'organismes. Des associations locales qui, après avoir réceptionné le fret, redistribuent cette aide à des dispensaires, des

Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

écoles, des hôpitaux, des camps de réfugiés, etc. dans 17 pays. En 2022, cette mission a dégagé un résultat négatif de 5 145 euros financés par les dons non dédiés au profit d'Aviation Sans Frontières.

E- Mission lait

La mission lait permet d'envoyer du lait pour les enfants principalement à Madagascar. Pour la première fois depuis 2019, 5 tonnes de lait ont pu être envoyées au profit d'enfants malgaches. Ne disposant pas des ressources nécessaires pour assurer cet envoi en 2022, la mission lait a puisé dans ses fonds dédiés à hauteur de 21 899 euros. Au 31 décembre 2022, elle dispose encore de près de 20 000 euros de fonds dédiés.

F-Ailes du Sourire

Après deux années marquées par la crise du COVID, les Ailes du Sourire ont eu une activité soutenue en 2022 permettant ainsi à 553 enfants et 213 adultes malades ou handicapés de faire un vol sur des aérodromes avec le soutien de pilotes privés et de 86 bénévoles qui ont consacré près de 700 jours à cette activité. En 2022, les ressources de cette mission (8 800 euros) ont été insuffisantes pour couvrir les charges (30 251 euros). Aussi a-t-elle puisé 19 349 euros dans ses fonds dédiés pour équilibrer son activité. Au 31 décembre 2022, elle dispose encore de 65 081 euros de fonds dédiés reportés.

G- Ailes de l'Avenir

Lancé il y a un an à Toulouse, les Ailes de l'Avenir est un chantier-école autour de la construction d'un kit ULM biplace pour des jeunes issus de quartier prioritaire de la ville ou d'une zone rurale à redynamiser. Ainsi 16 jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 29 ans ont été accueillis en sessions de formation théorique et périodes en atelier. A l'issue de leur formation, ces jeunes apprentis aéronautiques ont volé en septembre 2022 à bord de l'appareil qu'ils ont construit. Cet appareil a été vendu, permettant ainsi de financer la session de 2022 de Toulouse, en collaboration avec l'ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte) qui est présente depuis le début de cette aventure.

Cette mission a été soutenue par le mécénat de la Fondation Daher pour 20 000 euros et pour couvrir la totalité des charges (38 954 euros), il a été repris un montant de 18 954 euros sur les fonds dédiés accumulés au 31 décembre 2021. Cette mission a bénéficié au 1er janvier 2022 du report des fonds dédiés de la mission E-Aviation (20 987 euros). En effet, E-Aviation qui permet de faire découvrir à des lycéens les différents métiers de l'aéronautique a de très faibles dépenses compensées par quelques recettes chaque année.

La mission Ailes de l'Avenir est engagée dans un développement régional avec l'ouverture de chantier-école dans la région de Marseille dans la deuxième moitié de l'année 2023 soutenue par des subventions régionales et par la fondation Daher. Il est également envisagé d'ouvrir un chantier-école en région parisienne avec le soutien de l'Ecole de la Deuxième Chance.

H- Les délégations

Les délégations sont des antennes Aviation Sans Frontières implantées principalement dans le Sud- Est, le Midi-Pyrénées et l'Ouest. 360 bénévoles ont participé aux différentes missions d'Aviation Sans Frontières tout en menant des opérations au plus près de leur terrain. Ces délégations bénéficient de dons et de subventions de la part d'organismes publics ou de sociétés locales et de ressources liées à des événements qu'elles organisent qui couvrent la majorité de leurs dépenses.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Matériel de transport :

les moteurs sont amortis à l'heure de vol qui résulte de la division du coût d'achat par le potentiel d'heure du moteur au moment de son achat.

Les coques sont amorties sur 20 ans .

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Le début de l'année a vu l'entrée dans la flotte de l'avion commandé en 2021 et la vente de l'avion qu'il remplace en fin d'année. La mission avions a renouvelé ses deux contrats avec l'UNHAS jusqu'en septembre et octobre 2024.

Les missions Accompagnement d'enfants malades et Messagerie médicale ont été réorganisées avec l'arrivée de salariés à leur tête.

En termes d'activité, les différentes missions, à l'exception de la mission avions ont retrouvé le niveau de 2019. La collecte de dons est en hausse grâce à des dons exceptionnels d'entreprises. Le mécénat s'est également renforcé. Les charges ont augmenté sous l'effet de charges non récurrentes liées aux mouvements dans la flotte. Le résultat d'exploitation ressort à 86 348 euros. Le résultat financier est négatif de 22 540 euros. La vente de l'avion F-OJJC avec les coûts associés et d'autres charges exceptionnelles ont généré un résultat exceptionnel de 153 254 euros, permettant à l'excédent d'atteindre 217 062 euros.

La trésorerie d'exploitation est augmentée, passant de 1,75 million d'euros au 31 décembre 2021 hors l'emprunt de 2 millions contracté pour l'achat de l'avion à 2,51 millions d'euros comprenant la trésorerie générée par la vente de l'avion.

Notes sur le bilan

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 986	9 080		58 066
Immobilisations incorporelles	48 986	9 080		58 066
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 453	30 424		53 877
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	2 523 830	2 215 770	1 416 315	3 323 284
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	296 033		296 033	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 843 316	2 246 194	1 712 348	3 377 162
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 026	8 400	7 867	21 559
Immobilisations financières	21 026	8 400	7 867	21 559
ACTIF IMMOBILISE	2 913 328	2 263 674	1 720 215	3 456 786

Notes sur le bilan

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 986	1 402		50 388
Immobilisations incorporelles	48 986	1 402		50 388
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 621	14 331		23 951
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 470 602	309 486	997 573	782 516
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 480 223	323 817	997 573	806 467
ACTIF IMMOBILISE	1 529 209	325 219	997 573	856 855

Notes sur le bilan

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 703 742 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 200	4 200	
Autres	17 359		17 359
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	495 233	495 233	
Autres	180 366	180 366	
Charges constatées d'avance	6 584	6 584	
Total	703 742	686 383	17 359
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures A Etablir Fret	383
Fournisseurs - RRR à obtenir	13 733
Charges sociales - produits à recev	121
PRODUITS A RECEVOIR 2022	141 366
Total	155 604

Notes sur le bilan

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 400				10 400
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	505 000				505 000
Total	515 400				515 400
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 587 629 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 171 726	279 725	1 244 104	647 846
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 487	257 487		
Dettes fiscales et sociales	81 720	81 720		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 697	76 697		
Produits constatés d'avance				
Total	2 587 629	695 629	1 244 104	647 846
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	258 947			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	31 513
Charges sociales s/congés à payer	12 934
CHARGES A PAYER 2019	6 500
CHARGES A PAYER 2020	6 500
CHARGES A PAYER 2021	15 697
CHARGES A PAYER 2022	48 000
Total	121 144

 Notes sur le bilanDaniel Siboni
Commissaire aux ComptesComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 584		
Total	6 584		

Autres informations

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Hypothèque Avions - nouveau financement</i>	2 000 000
Autres engagements donnés	2 000 000
Total	2 000 000

Compte de résultat par origine et destination

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET C CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 315 040	2 315 040	2 100 541	2 100 541
1.1 Cotisations sans contrepartie	41 300	41 300	44 800	44 800
1.2 Dons, legs et mécénat	2 193 740	2 193 740	1 965 741	1 965 741
Dons manuels	1 774 247	1 774 247	1 628 241	1 628 241
Legs, donations et assurance-vie	86 493	86 493	45 000	45 000
Mécénat	333 000	333 000	292 500	292 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	80 000	80 000	90 000	90 000
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 499 745		1 884 219	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	500		9 696	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 499 245		1 874 523	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	25 672		33 800	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-		-	
5 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	72 320	72 320	60 985	
TOTAL	4 912 777	2 387 360	4 079 545	2 100 541
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 467 889	1 099 214	2 648 633	980 573
1.1 Réalisées en France	165 542	106 428	146 379	146 379
Actions réalisées par l'organisme	165 542	106 428	131 756	131 756
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	14 623	14 623
1.2 Réalisées à l'étranger	3 302 347	992 786	2 502 254	844 194
Actions réalisées par l'organisme	3 218 770	929 209	2 472 254	814 194
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	83 577	63 577	30 000	41 065
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	622 648	622 648	708 583	708 583
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	521 063	521 063	535 156	535 156
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	101 585	101 585	173 397	173 397
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	497 789	497 789	454 252	454 252
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 402		2 661	
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-		-	
6 - REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	105 987	105 987	94 359	94 359
TOTAL	4 695 715	3 318 424	3 908 458	2 247 737
EXCÉDENT OU DÉFICIT	217 062		170 987	

B CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 798 880	5 798 880	3 537 475	3 537 475
Bénévolat	4 185 450	4 185 450	2 717 595	2 717 595
Prestations en nature	457 885	457 885	598 379	598 379
Dons en nature	1 155 545	1 155 545	221 501	221 501
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE	-		-	
TOTAL	5 798 880	5 798 880	3 537 475	3 537 475
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 983 598		2 789 634	
Réalisées en France	1 180 377	1 180 377	718 803	595 395
Réalisées à l'étranger	3 803 221	3 803 221	2 070 831	1 662 390
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	514 262	394 965	268 152	165 060
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	301 020	188 640	489 863	294 750
TOTAL	5 798 880	5 567 203	3 547 649	2 717 595

Compte Emploi - Ressources

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Emplois par destination	Exercice 2022	Exercice 2021	Ressources par origine	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Missions sociales	106 428	146 379	1 - Ressources liées à la générosité du public	41 300	44 800
1.1 Réalisées en France par l'organisme	1 099 214	844 194	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 774 247	1 628 241
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats	86 493	45 000
2 - Frais de recherche de fonds	521 063	535 156	Legs, donations et assurances-vie	333 000	292 500
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	101 585	173 397	Mécénats	80 000	90 000
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	497 789	454 352	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
3 - Frais de fonctionnement			Total des ressources	2 315 040	2 100 541
Total des emplois	2 326 079	2 153 376	2 - Reprise sur provisions et dépréciations		
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	72 320	60 895
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	105 987	94 359	Déficit de la générosité du public de l'exercice	44 706	86 301
Excédent de la générosité du public de l'exercice	2 432 066	2 247 737	TOTAL	2 432 066	2 247 737
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	146 194	
			Insuffisance de la générosité du public	44 706	
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	101 488	
Contribution volontaires en nature			Contribution volontaires en nature		
Emplois de l'exercice	Exercice 2022	Exercice 2021	Ressources de l'exercice	Exercice 2022	Exercice 2021
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 180 377	718 803	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	4 185 450	2 717 595
Réalisées en France	3 803 221	2 061 466	2 - Prestations en nature	457 885	598 379
Réalisées à l'étranger			Dons en nature	1 155 545	221 501
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	514 262	363 649	TOTAL	5 798 880	3 537 475
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	301 020	373 555			
TOTAL	5 798 880	3 537 475			
Fonds dédiés à la générosité du public					
Fonds dédiés en début d'exercice	471 809				
Utilisation	72 320				
Report	105 987				
Fonds dédiés en fin d'exercice	505 476				

 Tableau de variation des fonds dédiés

Daniel Siboni
Commissaire aux Comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

	Total fonds dédiés 31/12/2021	Utilisation fonds dédiés 2021	Report en fonds dédiés 2022	Total fonds dédiés au 31/12/2022
Mission Avions	123 157	-	76 057	199 214
Mission Lait	41 739	21 899	-	19 840
Mission Ailes de l'Avenir	45 294	18 954	6 000	32 339
Mission hôpital Panzi	28 505	12 118	-	16 387
Mission accompagnement enfants malade	145 769	-	22 633	168 403
Mission Ailes du Sourire	84 431	19 349	-	65 081
Mission Médicaéro	2 915	-	1 296	4 211
Total	471 810	72 320	105 986	505 476

